

ANNEXE F : Formulaire B : Demande d'accommodement de la part d'un candidat Besoins liés à une incapacité mentale ou physique

Si vous êtes atteint d'une incapacité, d'une incapacité temporaire ou d'une condition spéciale pouvant nécessiter un ou plusieurs accommodements pour passer l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC), veuillez remplir la Section A du présent formulaire et transmettre celui-ci à un professionnel de la santé dûment qualifié pour qu'il remplisse la Section B. Ce professionnel doit décrire et justifier <u>les accommodements spécifiques</u> recommandés et transmettre directement ce formulaire dûment rempli ainsi que toute la documentation justificative requise à votre organisme provincial de réglementation. Il n'est pas nécessaire de préciser le diagnostic.

Nom de	l'organisme provincial de réglementation :
Adresse	:
Télécop	ieur :
SECTION	I A : (À REMPLIR PAR LE CANDIDAT)
Nom : _	
Accomi	modements requis:
Not pau sou	ps additionnel pour passer l'examen : e: L'examen est arrêté pendant les pauses. Une partie de l'examen est soumise avant chaque se. Le candidat ne peut pas revenir en arrière pour répondre aux questions de la partie déjà mise. 25% de temps additionnel (5 heures au total) Horaire : trois parties de 100 minutes; 15 minutes de pause entre les parties. 50% de temps additionnel (6 heures au total) Horaire : trois parties de 2 heures; 20 minutes de pause entre les parties. ou Passé sur deux jours consécutifs. Horaire journalier : deux parties de 90 minutes; 15 minutes de pause entre les parties. 75% de temps additionnel (7 heures au total) Passé sur deux jours consécutifs. Horaire journalier : deux parties de 105 minutes; 15 minutes de pause entre les parties. 100% de temps additionnel (8 heures au total) Passé sur deux jours consécutifs. Horaire journalier : trois parties de 80 minutes; 15 minutes de pause entre les parties.

Centre d'examen (examen en personne)
Centre d'examen (examen en personne) + local privé
Lecteur (uniquement dans un centre d'examen)
Personne humaine
☐ Logiciel de lecture
Autre (veuillez spécifier).

P. ex., nécessité d'avoir accès à des médicaments, de l'équipement médical ou de la nourriture pendant l'examen. Nécessité de pauses fréquentes aux toilettes ou de plus longues pauses entre les parties de l'examen.

Note: L'examen est normalement divisé en deux parties de deux heures chacune. Une fois qu'un candidat a soumis la première partie de l'examen, il ne peut plus revenir en arrière pour revoir les questions, y compris les questions sans réponse ou marquées. Une pause standard de 15 minutes est prévue entre la première et la deuxième partie de l'examen.

On entend par professionnel de la santé qualifié, un professionnel de la santé dûment réglementé qui est en mesure de diagnostiquer l'incapacité ou la condition, qui a participé à l'évaluation du candidat et qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour identifier les accommodements requis en fonction de l'incapacité ou de la condition spéciale.

Incapacité/condition	Professionnel de la santé dûment qualifié pour remplir la Section B	Documentation additionnelle requise
Déficience auditive	Audiologiste	
Déficience visuelle	Optométriste ou ophtalmologiste	
Difficulté d'apprentissage	Psychologue, psychiatre ou autre professionnel en santé mentale qualifié. Un médecin généraliste peut confirmer le diagnostic posé par un prestataire de soins de santé mentale approprié.	Documentation attestant l'existence d'un trouble de l'apprentissage actuel (datant de moins de 5 ans).
Handicaps physiques	Professionnel de la santé qualifié.	
Trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité	Psychologue, psychiatre ou autre professionnel en santé mentale qualifié. Un médecin généraliste peut confirmer le diagnostic posé par un prestataire de soins de santé mentale approprié.	Documentation confirmant le diagnostic actuel émise par un professionnel en santé mental approprié datant de moins de 5 ans.

Troubles psychiatriques	Le professionnel de la santé doit avoir les compétences nécessaires pour diagnostiquer et évaluer l'ampleur des troubles psychiatriques. L'évaluation doit avoir été effectuée au cours des 12 derniers mois.	
Troubles du spectre de l'autisme	Le professionnel de la santé doit avoir les compétences nécessaires pour évaluer les troubles du spectre de l'autisme.	
Lésions cérébrales	Professionnel de la santé qualifié.	
Restrictions alimentaires et allergies	Professionnel de la santé qualifié.	

L'EADPC a pour but d'évaluer les compétences des candidats et leur admissibilité à l'exercice de la profession de diététiste. C'est pourquoi l'EAPDC est considéré comme une évaluation de haut niveau. Il s'agit d'un examen informatisé administré par ordinateur pendant une période de quatre (4) heures. Cet examen peut être administré à distance, en format virtuel, ou dans un local d'examen en présence d'autres candidats. L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes s'appuie sur l'expertise des professionnels de la santé pour recommander des accommodements spécifiques en fonction des limitations fonctionnelles d'un candidat et des besoins associés à celles-ci.

Je connais ce (cette) candidat(e) depuis	dans le cadre de mes fonctions
en tant que	·
du (de la) candidat(e) et l'accommodement	ent professionnel, qu'il existe un lien évident entre l'incapacité t proposé (ou les accommodements proposés). Je comprends lés dans une optique d'équité et non dans le but de procurer
Titre professionnel :	Numéro de permis :
Date de la dernière consultation du patient	;

(Les demandes d'accommodement doivent s'appuyer sur des données à jour. Aucun accommodement ne peut être accordé pour une condition observée pendant l'enfance qui est actuellement inexistante

Page 31 de 76

chez un candidat.)

J'ai vérifié l'existence de l'incapacité ou de la condition spéciale diagnostiquée chez le (la) candidat(e) : ☐ Oui ☐ Non
Note : « L'anxiété entourant l'examen » n'est habituellement pas considérée comme une incapacité moins qu'il s'agisse d'un trouble psychiatrique plus global.
☐ J'ai posé moi-même le diagnostic.☐ Le diagnostic a été posé par un autre professionnel de la santé dûment qualifié.
Date approximative à laquelle l'incapacité ou la condition spéciale a été diagnostiquée et/ou identifiée
Description et bref historique des limitations fonctionnelles qui empêchent le (la) candidat(e) de passe l'examen selon la méthode habituelle et/ou dans l'environnement habituel. Veuillez joindre une lettr d'explication si nécessaire.
Expliquez comment les limitations fonctionnelles résultant de l'incapacité ou de la condition spécial empêchent la personne concernée de passer l'examen selon la méthode habituelle et/ou dan l'environnement habituel. Cette explication doit refléter la situation actuelle du (de la) candidat(e). Le accommodements demandés doivent correspondre aux résultats de l'évaluation de la personn concernée.
Accommodements requis:
☐ Temps additionnel pour passer l'examen:
25% de temps additionnel (5 heures au total)
50% de temps additionnel (6 heures au total)75% de temps additionnel (7 heures au total)
□ 100% de temps additionnel (8 heures au total)
☐ Centre d'examen (examen en personne)
☐ Centre d'examen (examen en personne) + local privé

Lecteu	ur (uniquement dans un centre d'examen) Personne humaine Logiciel de lecture	
a soumis la compris les	la première partie de l'examen, il ne peut plus	e deux heures chacune. Une fois qu'un candidat revenir en arrière pour revoir les questions, y use standard de 15 minutes est prévue entre la
limitations	e plan de traitement actuel. Expliquez pourquoi s fonctionnelles résultant de l'incapacité ou de la dements réclamés ci-haut.	·
Nom :	Date	2:
Signature	2:	
Téléphon	ne: Cou	rriel :